

<https://www.snetap-fsu.fr/Quand-le-contrôle-continu-enterre-le-CCF-avec-une-énime-reforme-du-BAC-STAV.html>



Quand le contrôle continu enterre le CCF... avec une énième réforme du BAC STAV

!

- Pédagogie -
Date de mise en ligne : vendredi 27 août 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Ce mercredi 25 août s'est déroulé un groupe de travail issu du [CNEA](#) concernant la transposition dans l'enseignement agricole de la "nouvelle" réforme BLANQUER supprimant les épreuves communes du BAC (ou [CCF](#) pour le STAV). Un projet d'arrêté et de note de service ont été présentés lors de ce groupe de travail.

Une réforme réalisée dans une extrême précipitation dans un cadre réglementaire pour le moins incertain

Si J.M BLANQUER a annoncé cette réforme à la fin du mois de juin dernier, ce n'est que lors du conseil supérieur de l'éducation du 8 juillet que nous avons découvert les projets. Des projets (de décret et d'arrêté) qui mentionnaient/concernaient l'enseignement agricole sans que JAMAIS aucun échange / aucun débat n'ait eu lieu en [CTEA](#) ou en [CNEA](#)... Pourtant une telle modification (celle des épreuves du baccalauréat) doit donner lieu à un arrêté co-signé par les deux ministres... Mais ici ce ne sera pas le cas (PAS LE TEMPS - les juristes apprécieront). L'[EN](#) dans sa précipitation a même publié une note de service (fin juillet) qui évoque l'enseignement agricole sans en parler à la [DGER](#) et en évoquant des éléments erronés... QUAND on vous dit que DGER et DGESCO travaillent main dans la main... C'est donc dans l'urgence et dans une grande impréparation réglementaire que ce groupe de travail s'est tenu afin de pouvoir présenter un document lors du prochain CNEA la semaine prochaine

Pour accompagner les équipes dans la mise en oeuvre de cette réforme, l'inspection de l'enseignement agricole s'est engagée à produire des recommandations pédagogiques et concernant les pratiques d'évaluation avant les vacances d'automne...

La fin des [CCF](#) en BAC TECHNO dès la session 2022

Voici ce que mettrait en place ce nouvel arrêté :

- tous les CCF de 1ère et terminale STAV sont supprimés SAUF ceux qui concernent l'[EPS](#). Ils sont remplacés par les notes de contrôle continu ([CC](#)) du cycle terminal du lycée. Les CCF d'EPS seront intégrés dans la note de contrôle continu.
- les disciplines concernées par ce contrôle continu sont uniquement les disciplines ou modules qui ne sont pas évaluées en épreuve terminale ponctuelle.
- le contrôle continu représente désormais 40 % de l'évaluation du BAC STAV (comme pour le BAC Général) : 8% pour les notes de CC du module S2 et 32% pour les autres disciplines.
- les options voient leur poids augmenter coefficient 4 (comme la philosophie, les mathématiques, la LVA, l'HG... !) qui viennent s'ajouter au 100 % (60% épreuves terminales ponctuelles et 40% de CC) qui peut ainsi devenir 112% !

Nous considérons que la DGER n'est pas une victime du "grand ogre" Éducation Nationale. Le poids croissant du contrôle continu (CC) est bien dans les tablettes du gouvernement depuis le début du quinquennat auquel appartient J. Denormandie. Découvrir à cette occasion que ce gouvernement veut supprimer toute valeur nationale au diplôme et casser l'examen terminal serait faire preuve au mieux, d'une grande naïveté.

Ce qu'a porté le SNETAP-[FSU](#) :

- nous avons tout d'abord dénoncé, une nouvelle fois, le mépris envers les équipes pédagogiques, les élèves et leurs familles qui découvrent une semaine avant la rentrée des nouvelles modalités d'évaluation pour une session (celle du bac 2022) déjà en cours.
- nous avons rappelé notre opposition à la prise en compte du CC dans la certification du baccalauréat entraînant : une rupture dans le lien élève-enseignant (qui devient aussi certificateur y compris par ses évaluations formatives), une croissance des inégalités entre classes, entre établissements, une pression évaluative permanente sur les candidats comme sur les enseignants. Par ailleurs, dans l'enseignement agricole, avec l'enseignement modulaire, les stages collectifs, la pluridisciplinarité, la prise en compte du CC pose d'énormes problèmes de formes et de fond, d'égalité de traitement des élèves face à l'examen, la perte de son caractère national.
- **Si nous sommes clairement opposés à cette réforme précipitée et bâclée, nous avons, malgré tout, proposé quelques adaptations pour tenter d'en limiter les dérives :**
 - nous avons demandé à ce que les personnels puissent avoir le temps de se concerter et de réfléchir à cette révolution dans l'évaluation en y consacrant (comme à [l'EN](#)) deux 1/2 journées banalisées lors du 1er trimestre,
 - nous avons demandé à ce que les coefficients des disciplines soient revus. Comment comprendre que les options (3 sont possibles en STAV) aient un poids de 12% (4% par option) quand les mathématiques, une langue vivante, l'histoire géographie ont quant à eux un coefficient de 3,5 % ! Nous avons également demandé à ce que le poids de l'EMC (2% à [l'EN](#) alors qu'il est de 3,5% en STAV) soit réduit du fait d'un volume horaire de 0.5h par semaine et des spécificités propres à cet enseignement.
 - pour permettre un cadrage de ce CC, un tant soit peu national, nous avons demandé à ce que les règles d'organisation (question des fraudes, du rattrapage...) soient précisées dans la NS, puis traduites dans les règlements intérieurs des établissements pour être communiquées aux élèves et aux familles,
 - pour garantir une certaine équité entre candidats, nous avons demandé à ce que les commissions d'harmonisation de ces notes de CC soient autorisées à augmenter et à baisser les notes et puissent disposer d'informations notamment régionales pour mener à bien leur mission (comme c'est déjà le cas pour les commissions d'harmonisation d'EPS dans la voie générale),
 - concernant les candidats à besoin particulier, nous nous interrogeons sur les capacités à respecter les préconisations des MDPH-MDA dans les évaluations du CC.

Les élus du SNETAP-FSU au CNEA réaffirment leur opposition à ce projet d'arrêté et continueront de défendre un examen national du BAC STAV et le respect des équipes pédagogiques.

Ci-dessous, les documents de travail proposés lors de ce groupe de travail :

- Note de présentation du projet d'arrêté relatif aux épreuves du Bac STAV : <https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
- projet arrêté Bac techno : <https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
- Projet arrêté STAV pour la session 2022 : <https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>